

Etat de répartition individuelle des indemnités de fonctions
telle que prévue aux termes de la délibération n° 2024/086
du Conseil Municipal du 19 décembre 2024

Fonctions	% de l'indice brut terminal	Majoration de 15 %	Montant total
• Maire	77,28 % Brut mensuel : 3 176,57€	Brut mensuel : 476,48 €	Brut mensuel : 3 653,05 €
• Premier Adjoint au Maire pourvu d'une délégation de fonctions	33% Brut mensuel : 1 356,47 €	Brut mensuel : 203,47 €	Brut mensuel : 1 559,94€
• Adjoint au Maire pourvu d'une délégation de fonctions (nombre : 8)	19% Brut mensuel : 781 €	Brut mensuel : 117,15 €	Brut mensuel : 898,15€
• Troisième Adjoint au Maire pourvu d'une délégation de fonctions	15,43 % Brut mensuel : 634,25 €	Brut mensuel : 95,14 €	Brut mensuel : 729,39 €
• Conseiller Municipal délégué, membre de la Municipalité (nombre : 7)	15,43 % Brut mensuel : 634,25 €	Brut mensuel : 95,14 €	Brut mensuel : 729,39 €
• Conseiller Municipal délégué (nombre : 6)	2,57 % Brut mensuel : 105,64 €	Brut mensuel : 15,85 €	Brut mensuel : 121,49 €
-- Conseiller Municipal (nombre : 11)	1,39 % Brut mensuel : 57,14 €		Brut mensuel : 57,14 €

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20241219-2024-086-DE
Date de télétransmission : 24/12/2024
Date de réception préfecture : 24/12/2024